



EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 3

Date de la convocation : 4 juillet 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENTS : GABIGNON Christophe, CROC Bertrand, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°99

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune. L'opération 0051-Voirie diverse a été budgétée à hauteur de 666 188,56€.

Suite à la volonté municipale de remettre en état le réseau de voirie sur la commune et la signalisation adjacente, le montant initialement budgété n'est plus suffisant pour engager les dépenses correspondantes.

Les membres du conseil municipal sont donc informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N°6 - INVESTISSEMENT

Il est proposé d'augmenter le budget alloué à l'opération 0051 – Voirie diverse pour permettre d'engager les dépenses de réfection de la chaussée, la signalisation associée ainsi que des passages bateaux.

Au total, sur 2023, les travaux de voirie concerneront les rues et voies suivantes :

-Aménagement de la RD1c entre Le Prieuré et Domine (Rue Honoré de Balzac et Rue Jean de la Fontaine)

- Réfection de la rue des Couteliers
- Réfection de la rue de Bergeste
- Réfection de la rue de Fontanville
- Réfection de la rue de l'Eperon
- Réfection des trottoirs de la rue Fernand Léger
- Création de la voie verte entre l'avenue Jules Ferry et la voie verte de la rue du Bois Granger
- Sécurisation cheminement piéton rue Jean Giono
- Création deux passages bateaux rue Ambroise Croizat

Pour permettre à la commune d'engager les dépenses énumérées et de pouvoir engager le marché correspondant, il convient donc d'augmenter les dépenses du chapitre 21 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°6*INVESTISSEMENT***Dépenses d'Investissement**

Opération	Article	Fonction	Montant
0051	2152	020	71 000,00€

Recettes d'Investissement

Chapitre	Article	Fonction	Montant
13	1323	020	71 000,00€

Avec cette décision modificative, l'opération n°0051 – Voirie diverse sera budgété à hauteur de **737 188,56€**.

--


VU la délibération du 4 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif de la commune,

Considérant la nécessité de rénover les voies publiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge M** le Maire de son exécution.

VOTE
UNANIMITÉ

<p>Dominique CHALLOT, secrétaire de séance</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</p> <p>le 17 JUL. 2023</p> <p style="text-align: right;"></p>
